



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 28 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Marc HERVE, Hubert GUINARD (suppléant de M. SIELLER), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. RONSIN à M. NADESAN, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Luc MANGELINCK, Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Mesdames Catherine DISERBEAU DDTM35, Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 12 février 2019

ADMINISTRATION GENERALE

N°19/02/09 Adoption du programme d'opérations 2019

Comité Syndical du 28 février 2019

N°19/02/09 Adoption du programme d'opérations 2019

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le programme d'opérations 2019 et le report 2018 doivent être inscrits au Budget Primitif.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** le programme d'opérations 2019 et le report 2018 d'un montant global de **6 879 078,70 €** ; cette somme étant prévue au budget.

2°) **PRECISER** que l'année 2019 est une année de transition pour les Bassins Versants.

Le détail par SMP est le suivant

Collectivité	Report 2018	Programme 2019	TOTAL
SMP Bassin du Couesnon	97 300,00	569 085,00	666 385,00
Collectivité Eau du bassin Rennais	372 573,20	2 767 250,00	3 139 823,20
Eau du Pays de St Malo	285 850,00	918 760,50	1 204 610,50
SMP Ouest 35	74 400,00	212 700,00	287 100,00
SMP Ille et Rance	21 510,00	66 300,00	87 810,00
SMP la Valière	82 750,00	1 110 600,00	1 193 350,00
IAV	0,00	300 000,00	300 000,00
<u>TOTAL</u>	934 383,20	5 802 695,50	6 879 078,70

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 28 février 2019

Le Président,
Auguste FAUVEL

